



## Rupture période d'essai multi-employeurs

-----  
Par AlexPR

Bonjour à toutes et à tous,

Je travaillais précédemment pour deux employeurs, moitié d'un temps plein pour l'un et autre moitié pour le second. J'ai récemment signé un contrat avec un nouvel employeur ce qui m'a également amené à signer des avenants avec mes deux précédents employeurs afin de modifier le temps de travail à 1/3 d'un temps plein par employeur.

Je souhaite mettre fin à ce nouveau contrat (pendant le délai légal alloué par la période d'essai). Cette rupture va t'elle entraîner l'annulation des avenants signés ou vais-je rester à 1/3 d'un temps plein par anciens employeurs ?

J'espère avoir été assez clair.

Je vous remercie par avance pour vos retours,

Et je vous souhaite à toutes et à tous un bon après-midi.

Cordialement

-----  
Par CToad

Bonjour

Non il n'y a pas de raison sauf si le cas est prévu dans les avenants. Si ce n'est pas le cas il faut leur en faire la demande mais ils ne sont pas obligés d'accepter

Cordialement  
Ctoad

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous avez trois relations contractuelles indépendantes. Le motif qui vous a poussé à demander la réduction de votre temps de travail chez les deux "anciens", que ce soit pour signer un troisième contrat de travail, avoir plus de loisirs ou vous occuper de vos enfants importe peu.

Sauf dans le cas indiqué par CToad, mais ce serait curieux d'avoir un contrat qui dit "le salarié pourra unilatéralement décider d'annuler cet avenant s'il rompt sa période d'essai chez un autre employeur".

-----  
Par CToad

C'est vrai que ce serait curieux mais je ne m'étonne plus de grand chose dans les contrats depuis que j'ai vu des clauses interdisant de s'engueuler en commission de validation entre un prestataire et son client (clause demandée par le client)

-----  
Par Isadore

Je vais la suggérer à ma hiérarchie, celle-là !